

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/009
Séance du 04 mars 2024

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024
Nomenclature : 7.2

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/009. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024

Rapporteur, Frédéric VASSY

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Sur proposition de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX POUR ET 2 CONTRE (Luc TROULLIER et Françoise TURC), décide,

- De fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe d'habitation	8,76 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	29,7 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37,41 %

- De charger Monsieur le maire de notifier cette décision aux de de transmettre l'état 1259 complété à la direction dépa publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 026-212600845-20240304-2024_009-DE

Service préfectoral S²LO
Direction départementale des finances

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024
Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/010
Séance du 04 mars 2024

COMPTE ADMINISTRATIF - PRÉSIDENCE DE LA SEANCE
Nomenclature : 5.2

Date de convocation : 27 février 2024	
Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	24
Nombre de membres absents :	03
Nombre de pouvoirs :	02
Nombre de votants :	26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/010. COMPTE ADMINISTRATIF - PRÉSIDENCE DE LA SEANCE

Rapporteur, Gérard ROCH

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un président de séance pour la présentation et le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- De désigner Agnès JAUBERT, 1ère adjointe, pour présider la séance pendant :
 - o la présentation et le vote du compte administratif du Budget Principal
 - o la présentation et le vote du compte administratif du Budget Annexe « Lotissement Domaine de Brignon »

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024
Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que de

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

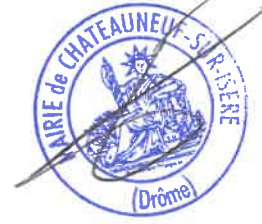
ID : 026-212600845-20240304-2024_010-DE



Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/011
Séance du 04 mars 2024

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres absents : 04
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 25

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.
Frédéric VASSY quitte la salle lors du vote du compte administratif.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/011. BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur, Gérard ROCH

Monsieur le 4ème adjoint présente au conseil municipal les détails du compte administratif de l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

1° Donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :



Compte Administratif 2023

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 026-212600845-20240304-2024_011-DE

**BUDGET PRINCIPAL**

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	4 391 445,50	1 726 171,20
Dépenses 2023	- 3 153 587,26	- 1 858 216,89
Résultat 2023	1 237 858,24	- 132 045,69
Résultat reporté 2022	1 274 702,59	758 660,00
Résultat cumulé 2023	2 512 560,83	626 614,31
Restes à réaliser 2023 Dépenses		- 704 717,37
Restes à réaliser 2023 Recettes		699 188,98
Résultat cumulé avec reports	2 512 560,83	
Résultat de clôture 2023		621 085,92
Affectation du résultat	2 512 560,83	-
Résultat net de fonctionnement	2 512 560,83	

2° Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion provisoire relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser

4° Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024

Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,

Frédéric VASSY.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/012
Séance du 04 mars 2024

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2023
Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/012. BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur, Gérard ROCH

Monsieur le 4^{ème} adjoint fait part au conseil municipal que les résultats du compte de gestion établi par le Trésorier municipal sont en concordance avec ceux du compte administratif présenté précédemment pour le budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'adopter le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier Municipal.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024
Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 026-212600845-20240304-2024_012-DE



Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/013
Séance du 04 mars 2024

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2023
Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/013. BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Rapporteur, Gérard ROCH

Les résultats du compte de gestion 2023 du Trésorier Municipal étant en concordance avec ceux du compte administratif ;

Considérant que le compte administratif 2023 présente un excédent d'exploitation cumulé de 3 139 175,14 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Luc TROULLIER et Françoise TURC), décide,

- D'affecter l'excédent de la façon suivante :
 - 2 512 560,83 € à la section de fonctionnement (article 002)
 - 621 085,92 € à la section d'investissement (article 001)

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 026-212600845-20240304-2024_013-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,

Frédéric VASSY.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/014
Séance du 04 mars 2024

BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2024
Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/014. BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur, Gérard ROCH

Lors du débat d'orientation budgétaire, les informations et documents suivants ont été présentés aux conseillers municipaux :

- Les ratios financiers et l'analyse permettant de situer la commune par rapport aux autres collectivités.
- La structure et la gestion de la dette.
- Les orientations budgétaires.
- Les projets d'investissement 2024.
- Les engagements pluriannuels.

Après une présentation des propositions de budget 2024 (fonctionnement et investissement),

Et sur proposition de la commission finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Luc TROULLIER et Françoise TURC), décide,

- D'adopter le budget primitif 2024, lequel peut être synthétisé comme suit :

* section de fonctionnement :

- Dépenses : 6 742 624,48 €
- Recettes : 6 742 624,48 €

* section d'investissement :

- Dépenses : 4 475 955,30 €
- Recettes : 4 475 955,30 €

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024
Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/015
Séance du 04 mars 2024

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DOMAINE DE BRIGNON »
COMPTE ADMINISTRATIF 2023
Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres absents : 04
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 25

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.
Frédéric VASSY quitte la salle lors du vote du compte administratif.

Pouvoirs :
Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/015. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DOMAINE DE BRIGNON »
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur, Gérard ROCH

Monsieur le 4ème adjoint présente au conseil municipal les détails du compte administratif de l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- 1° Donner acte de la présentation faite du compte administratif du Budget Annexe « Lotissement Domaine de Brignon », lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif 2023

BUDGET ANNEXE BRIGNON

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2023	50 540,92	99 891,82
Dépenses 2023	- 699 351,91	- 50 540,92
Résultat 2023	- 648 810,99	49 350,90
Résultat reporté 2022	754 898,90	- 49 945,91
Résultat cumulé 2023	106 087,91	- 595,01
Restes à réaliser 2023 Dépenses		-
Restes à réaliser 2023 Recettes		-
Résultat cumulé avec reports	106 087,91	
Résultat de clôture 2023		- 595,01
Affectation du résultat	105 492,90	595,01
Résultat net de fonctionnement	105 492,90	

2° Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion provisoire relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024

Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/016
Séance du 04 mars 2024



BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DOMAINE DE BRIGNON »
COMPTE DE GESTION 2023
Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/016. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DOMAINE DE BRIGNON »
COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur, Gérard ROCH

Monsieur le 4ème adjoint fait part au conseil municipal que les résultats du compte de gestion établi par le Trésorier municipal sont en concordance avec ceux du compte administratif présenté précédemment pour le budget annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'adopter le compte de gestion 2023 établi par le Trésorier Municipal.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024
Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 026-212600845-20240304-2024_016-DE



Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,

Frédéric VASSY.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/017
Séance du 04 mars 2024

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DOMAINE DE BRIGNON »
AFFECTATION DES RESULTATS 2023
Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/017. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DOMAINE DE BRIGNON »
AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Rapporteur, Gérard ROCH

Les résultats du compte de gestion 2023 du Trésorier Municipal étant en concordance avec ceux du compte administratif ;

Considérant que le compte administratif 2023 présente un excédent d'exploitation cumulé de 106 087,91 € ;

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement de 595,01 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'affecter l'excédent de fonctionnement de la façon suivante :
 - o 105 492,90 € à la section de fonctionnement (article 002)
 - o 595,01 € à la section d'investissement (article 1068)

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 026-212600845-20240304-2024_017-DE



Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024
Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,

Frédéric VASSY.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/018
Séance du 04 mars 2024

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL DOMAINE DE BRIGNON
BUDGET PRIMITIF 2024
Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/018. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL DOMAINE DE BRIGNON
BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur, Gérard ROCH

Vu la délibération 2021/092 du 6 septembre 2021 portant création du budget annexe « Lotissement communal Domaine de Brignon »,

Vu la délibération 2024/011 du 04 mars 2024, portant adoption du compte administratif du budget annexe pour l'exercice 2023 ;

Après une présentation des propositions de budget 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe « Lotissement communal Domaine de Brignon », lequel peut être synthétisé comme suit :

* section de fonctionnement :

- Dépenses : 275 492,90 €
- Recettes : 275 492,90 €

* section d'investissement :

- Dépenses : 60 000,00 €
- Recettes : 60 000,00 €

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024
Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,

Frédéric VASSY.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/019
Séance du 04 mars 2024

REPRISE DES PROVISIONS

Nomenclature : 7.1

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/019. REPRISE DES PROVISIONS

Rapporteur, Frédéric VASSY

Dans le cadre de l'obligation de réalisation de logements sociaux, ainsi que de la redynamisation du centre-ville, la commune a engagé une réflexion sur les investissements devenus indispensables compte tenu de l'augmentation de la population.

Certains projets sont à l'étude, notamment la poursuite de la restructuration du centre-ville autour de la salle des fêtes, d'autres seront réalisés durant l'année 2024 comme l'extension du gymnase.

Pour permettre la bonne réalisation de ces projets, la commune avait décidé de constituer une réserve.

Dans ce cadre, deux provisions ont été constituées par délibérations n°2021/017 du 14 décembre 2021 et n°2022/105 du 12 décembre 2022.

A ce jour, le montant s'élève à 264 038,00€.

Afin de permettre la réalisation du projet de la salle de sport polyvalente, il est aujourd'hui nécessaire de procéder à la reprise des deux provisions

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 026-212600845-20240304-2024_019-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- De reprendre les deux provisions pour financer une partie de la création de la salle de sport polyvalente. Le montant de cette reprise s'élevant à 264 038,00€ sera inscrite au Budget Principal 2024.
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024

Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/020
Séance du 04 mars 2024

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE
DECLARATION PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE
POUR LA SECTION TENNIS**
Nomenclature : 2.2

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

**2024/020. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE
DECLARATION PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE
POUR LA SECTION TENNIS**

Rapporteur, Jean-Paul PERRET

Monsieur le maire rappelle qu'avant la désaffectation du site du stade et la construction de la Résidence de la Sablière, existait sur place d'anciens vestiaires. Ces locaux servaient ponctuellement à la section tennis de la MJC.

Depuis la démolition des vestiaires, la section tennis de la MJC sollicite la mairie afin de disposer à nouveau d'un local.

Le projet consiste à construire un local technique clos de 13.5m² d'emprise au sol accolé aux terrains de tennis existant sur la parcelle YD n°769, rue de la Carrière. Ce local permettra de stocker du matériel et des petits équipements sportifs. Il est également prévu la création d'un point d'eau extérieur.

Dans un objectif d'intégration dans le paysage bâti avoisinant ce local sera maçonné et enduit avec une couverture en tuiles.

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 026-212600845-20240304-2024_020-DE

Notar sera Maçonnerie et S²LOW

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R315-4, R 421-1, R 422-3 et R 430-1 ;

Considérant que ces travaux nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable de travaux eu égard à l'article R 421-17 du code de l'urbanisme ;

Considérant que l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux s'impose aux personnes physiques comme aux collectivités territoriales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer pour la commune une demande de déclaration préalable de travaux relative à la construction d'un local technique pour le Club de Tennis sur la parcelle YD n°769 ;
- De donner pouvoir au 6^{ème} adjoint délégué à l'urbanisme pour signer tous actes afférents à cette demande de déclaration préalable.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024
Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,

Frédéric VASSY.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/021
Séance du 04 mars 2024

AVIS DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-SUR-ISERE SUR LE PROJET DE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2024-2029 DE VALENCE ROMANS AGGLO
Nomenclature : 8.5

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/021.AVIS DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-SUR-ISERE SUR LE PROJET DE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2024-2029 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Rapporteur, Frédéric VASSY

Par délibération en date du 13 décembre 2023, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé le projet de son nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2024-2029.

Le PLH est un document stratégique de programmation, outil de l'intercommunalité pour définir sa politique locale en matière d'habitat à l'échelle du territoire communautaire pour une durée de six ans.

Il porte à la fois sur le parc public et privé, sur la gestion du parc existant et des constructions nouvelles, sur l'ensemble des segments du marché immobilier, sur le volet foncier à vocation résidentielle, ainsi que sur l'attention portée à des ménages ayant besoin d'une réponse adaptée (personnes en situation de handicap, jeunes, personnes âgées, gens du voyage et ménages défavorisés). Il définit les objectifs et principes de la collectivité pour répondre aux besoins en logements et indique les moyens opérationnels pour y parvenir.

Le projet de PLH s'inscrit dans un contexte local bien particulier afin

- la stratégie attractivité approuvée le 8 mars 2023 en (prioritairement l'action 4 - faire de la politique de l'habitat l'attractivité du territoire) ;
- le projet de territoire de l'Agglo (ambition 1 - préserver l'environnement et ancrer durablement notre territoire dans la transition écologique et ambition 4 -préserver les équilibres qui font la richesse de notre Agglomération) ;
- Les orientations territorialisées du SCoT, qui portent en particulier sur les équilibres démographiques et la croissance résidentielle entre les espaces urbains, périurbains et ruraux ;
- la loi Climat et Résilience qui vient renforcer le dispositif d'observation de l'habitat et du foncier, déjà existant sur le territoire ;
- les principes et objectifs de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information aux Demandeurs (PPGDID), concernant la politique d'attributions des logements sociaux.

Au vu des éléments d'analyse, quatre orientations sont proposées pour le PLH :

- **Orientation 1 : RENOVER**

Compte tenu des enjeux climatiques, mais aussi sociaux et urbains, le PLH vise prioritairement la rénovation et de requalification du parc de logements anciens, publics comme privés. Près de la moitié du budget du PLH est réservé aux actions de rénovation énergétique et de renouvellement urbain.

- **Orientation 2 : LOGER**

Le PLH vise à faciliter le parcours résidentiel de tous les ménages, sur toutes les communes. Les actions concernent les classes moyennes comme les publics les plus fragiles, en agissant non seulement sur le développement d'une offre abordable sur tous les territoires (en locatif ou en accession), mais aussi sur l'accueil, l'orientation et l'accompagnement du public.

- **Orientation 3 : PLANIFIER**

Afin de préserver une croissance démographique de 0,6%/an à l'échelle de l'Agglo, le PLH entend renforcer l'attractivité des centralités urbaines et villageoises, et réguler la périurbanisation. Les objectifs de construction neuves sont définis par commune au regard des besoins globaux, des enjeux du renouvellement urbain et des impératifs de réduction de la consommation foncière.

- **Orientation 4 : ANIMER**

Valence Romans Agglo pilote et coordonne la politique de l'habitat sur son territoire, avec l'appui d'un réseau de partenaires locaux (institutionnels, associatifs, opérateurs/aménageurs, etc.). L'association étroite des communes reste une condition à la mise en œuvre des objectifs de production de logements neufs, mais aussi des objectifs de rénovation. Au service du grand public, l'Agglo anime des Maisons de l'Habitat, guichet unique d'informations, de conseils et d'accompagnements techniques.

Ces quatre orientations sont déclinées en 15 actions opérationnelles, précisant les moyens techniques, humains et financiers à mettre en œuvre. Le budget du PLH s'élève à 33,2 millions € / an en moyenne, soit l'équivalent de 25 €/habitant et /an.

Le Conseil municipal est informé qu'il dispose, à compter du 31 janvier, d'un délai de deux mois pour transmettre son avis sur le projet de PLH (article R.302-9).

Le Conseil municipal est également informé qu'il délibère notamment sur les moyens, relevant de ses compétences, à mettre en place dans le cadre du PLH et que, faute de réponse dans ce délai, son avis est réputé favorable.

L'adoption du PLH ne sera effective que lorsque les avis des communes, l'avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement et les éventuelles demandes de modifications de Monsieur le Préfet seront prises en compte par une nouvelle délibération du Conseil communautaire, à l'automne 2024.

Au vu du projet de PLH 2024-2029 transmis,

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le



ID : 026-212600845-20240304-2024_021-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des représentés, décide,

- D'émettre un avis favorable sur le projet de PLH 2024-2029 de Valence Romans Agglo

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024
Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,

Frédéric VASSY.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/022
Séance du 04 mars 2024

SALLE DE SPORT POLYVALENTE - DEMANDES DE SUBVENTIONS
Nomenclature : 7.5

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/022. SALLE DE SPORT POLYVALENTE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur, Frédéric VASSY

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que le gymnase actuel est saturé et que les clubs locaux doivent chercher des créneaux horaires dans les communes voisines pour pratiquer leur sport.

Il apparait nécessaire de réaliser un deuxième plateau sportif utilisable en toute saison.

Le projet élaboré consiste à créer une salle de sports polyvalente apte à accueillir tant les clubs locaux que les scolaires ainsi que la MFR, et permettant ainsi de répondre à la demande croissante de la population. Cette salle sera localisée à proximité du gymnase actuel et complètera l'espace de loisirs sportifs situé à l'entrée de la commune.

Vu les délibérations 2023/055, 2023/095 et 2024/007 par lesquelles le conseil municipal a déjà sollicité l'octroi de subventions auprès de différents organismes ;

Considérant qu'il convient d'établir une nouvelle délibération reprenant l'ensemble des subventions sollicitées ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ de ses membres présents, a décidé, de

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 026-212600845-20240304-2024_022-DE

S²LOW

- D'approuver les travaux de construction de la salle de sports polyvalente, pour un montant de 838 662,60€ hors taxes ;
- De solliciter l'attribution de différentes subventions auprès du Département de la Drôme ; de l'Etat au titre de la DETER / DSIL, de Valence Romans Agglo au titre du Fonds de Concours et de l'Agence Nationale du Sport.
- D'approuver le plan de financement suivant :

○ Travaux	838 662,60 €
○ Département de la Drôme 20%	167 732,52 €
○ Etat DETR DSIL 25%	209 665,65 €
○ Fonds de concours VRA 21,917 %	183 813,00 €
○ Agence nationale du sport 13,083 %	109 722,22 €
○ Autofinancement 20 %	167 732,52 €
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024
Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/023
Séance du 04 mars 2024

ACCES AU SERVICE RESTREINT DE SUIVI ENERGETIQUE ENERCOMPIL, DE
TERRITOIRE D'ENERGIE DROME - SDED
Nomenclature : 9.1

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/023. ACCES AU SERVICE RESTREINT DE SUIVI ENERGETIQUE ENERCOMPIL, DE
TERRITOIRE D'ENERGIE DROME - SDED

Rapporteur, Patrick REYNAUD

Le règlement de la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'Energie Drôme - SDED, actualisé par délibération n°CS-2023-19-01 du Comité Syndical du 20 juin 2023, permet un accès à des services restreints sans obligation d'adhérer à la compétence Efficacité Energétique.

Moyennant des conditions d'adhésion modulées, des services particuliers peuvent être proposés indépendamment, notamment le suivi des consommations d'énergie mentionné à l'article 1, §A et décrit à l'article 2.

Celui-ci est accessible à raison de 5 € par point de livraison d'énergie et par année civile, avec un minimum forfaitaire de :

- 100 € / an pour les communes rurales (au sens de la TCCFE)
- 300 € / an pour les autres communes et les EPCI à fiscalité propre

Par point de livraison d'énergie, il faut considérer :
Les points de livraison d'électricité
Les points de livraison de gaz naturel
Les points de livraison de chauffage urbain

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 026-212600845-20240304-2024_023-DE



Les autres points de livraison d'énergie, appelant une saisie manuelle des informations par la collectivité (combustibles divers) sont gratuitement associés au service.

Ce montant unitaire est soumis à une actualisation annuelle à compter du 1er janvier 2025. Cette actualisation est établie sur la variation de l'indice Ingénierie ING, entre la valeur du mois d'octobre de l'année N-2 et celle du mois d'octobre de l'année N-1 :
$$\text{Prix année(N)} = \text{Prix année(N-1)} \times \frac{\text{ING oct(N-1)}}{\text{ING oct(N-2)}}$$

Compte tenu de ces éléments,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

D'approuver l'accès en service restreint à l'outil de suivi énergétique Enercompil pour l'année 2024 et de verser une adhésion à compter du 1er janvier 2024, à raison de 5 €/point de livraison, [compte tenu de l'application du minimum forfaitaire de 100 €].

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024
Publication en ligne le 07 mars 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,



Frédéric VASSY.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°2024/024
Séance du 04 mars 2024

CENTRE DE GESTION - CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Nomenclature : 4.1

Date de convocation : 27 février 2024
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de membres absents : 03
Nombre de pouvoirs : 02
Nombre de votants : 26

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 27 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Présents : Frédéric VASSY, Agnès JAUBERT, Patrick REYNAUD, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Christine DOELSCH, François DAMIRON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Christophe BUFFIERE, Lionel DAMIRON, Sylvie BANCHET, Carole PUZIN, Aurore GUERIMAND, Thomas PORRIN, Marine BENTKOWSKI, Marlène REYNAUD, Thomas VALENTIN, Françoise TURC, Luc TROULLIER, Jérôme ROMAIN.

Absents excusés : Francesco DEL BOVE, Olivier CHAPMAN et Morgane JUNILLON.

Pouvoirs :

Francesco DEL BOVE a donné pouvoir à Jean-Paul PERRET
Morgane JUNILLON a donné pouvoir à Thomas VALENTIN

Secrétaire de Séance : Agnès JAUBERT

2024/024. CENTRE DE GESTION - CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapporteur, Marie-Laure LAURENT

Le centre de gestion de la Drôme propose aux agents des collectivités un stage de formation portant sur « l'Avancement de grade et la promotion interne », le jeudi 14 mars 2024. Le montant journalier de la formation s'élève à 80 € par participant.

Considérant la volonté de la commune d'inscrire deux agents à cette formation ;

Considérant que la participation des agents à ce stage doit être formalisée par une convention ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ des membres présents ou représentés, décide,

- D'approuver la convention de formation professionnelle pour le stage intitulé « Avancement de grade et promotion interne ».
- D'autoriser Monsieur le maire à la signer.

Délibération télétransmise au représentant de l'Etat le 07 mars 2024
Publication en ligne le 07 mars 2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 026-212600845-20240304-2024_024-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Châteauneuf sur Isère, le 07 mars 2024

Le Maire,

Frédéric VASSY.

